



1. INTITULE DE LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (HU)

31 541 01 0100 21 03 Csontozó munkás

2. TRADUCTION DE L'INTITULE DE LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (FR)

Désosseur-pareur / Désosseuse-pareuse

(LA TRADUCTION DE L'INTITULE EST DONNEE A TITRE D'INFORMATION)

3. EMPLOIS ACCESSIBLES PAR LE DETENTEUR DU CERTIFICAT

Le spécialiste peut assurer les activités suivantes:

- se préparer au travail, préparer le processus de travail, accomplir des opérations finales ;
- manier les outils, manœuvrer des machines ;
- respecter les décrets et les règlements relevant ;
- exécuter le découpage, l'épluchage, le piéçage et la classification de l'animal de boucherie ;
- nettoyer et désinfecter si nécessaire ;
- respecter les consignes de sécurité, les instructions préventives contre les accidents, les consignes d'incendie et de protection de l'environnement.

4. EMPLOIS ACCESSIBLES PAR LE DETENTEUR DU CERTIFICAT

7211 Boucher / bouchère, poissonnier / poissonnière, boucher-volailler / bouchère-volaillère

(*) Note explicative:

Ce document vise à compléter l'information figurant sur le certificat. Le supplément descriptif du certificat n'a aucune valeur légale. Le format adopté est conforme aux documents suivants :

"93/C 49/01 of 3 December 1992 on the transparency of qualifications" (résolution 93/C 49/01 du Conseil, du 3 décembre 1992, concernant la transparence des qualifications), "Council Resolution 96/C 224/04 of 15 July 1996 on the transparency of vocational training certificates" (résolution 96/C 224/04 du Conseil, du 15 juillet 1996, sur la transparence des certificats de formation professionnelle), "Recommendation 2001/613/EC of the European Parliament and of the Council of 10 July 2001 on mobility within the Community for students, persons undergoing training, volunteers, teachers and trainers" (recommandation 2001/613/CE du Parlement européen et du Conseil, du 10 juillet 2001, relative à la mobilité dans la communauté des étudiants, des personnes en formation, des volontaires, des enseignants et des formateurs)

Pour toute information complémentaire sur la transparence, consultez le site <http://europass.cedefop.eu.int/htm/>

©European Communities 2002 ©

5. BASE OFFICIELLE DU CERTIFICAT

<p>Nom et statut de l'organisme délivrant le certificat</p>	<p>Nom et statut de l'autorité nationale responsable de la reconnaissance du certificat</p> <p>Pour les qualifications professionnelles relevant du domaine du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (FVM), la commission spéciale indépendante chargée par le Ministère, instituée par qualification professionnelle.</p>											
<p>Niveau du certificat (national ou international)</p> <p>Niveau de la qualification professionnelle selon la Liste Nationale des Formations (OKJ): 21 Qualification professionnelle de niveau élémentaire qui donne droit à occuper un emploi exigeant un travail manuel et qui n'est pas soumise à l'achèvement de la dernière année de l'école.</p> <p>Code ISCED97: 2CV</p>	<p>Echelle de notation/Exigences aux examens</p> <p>Moyenne des performances exprimées en % accomplies par partie d'examen, compte tenu de la pondération par exigence professionnelle et d'examen, exprimée en notes:</p> <table style="margin-left: 20px;"> <tr> <td>81-100%</td> <td>très bien (5)</td> </tr> <tr> <td>71-80%</td> <td>bien (4)</td> </tr> <tr> <td>61-70%</td> <td>moyen (3)</td> </tr> <tr> <td>51-60%</td> <td>passable (2)</td> </tr> <tr> <td>0-50%</td> <td>insuffisant (1)</td> </tr> </table>		81-100%	très bien (5)	71-80%	bien (4)	61-70%	moyen (3)	51-60%	passable (2)	0-50%	insuffisant (1)
81-100%	très bien (5)											
71-80%	bien (4)											
61-70%	moyen (3)											
51-60%	passable (2)											
0-50%	insuffisant (1)											
	<p>Identifiant et intitulé du module d'exigences professionnelles et performance exprimée en % accomplie à la partie d'examen assignée à celui-ci:</p>											
<p>Mention de série du certificat:</p> <p>PT K</p> <p>son numéro d'ordre:</p> <p>123456</p>	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 70%;">0509-06 Tâches liées au commencement du travail</td> <td style="width: 30%; text-align: right;">100%</td> </tr> <tr> <td>0510-06 Préparation et accomplissement de la production</td> <td style="text-align: right;">100%</td> </tr> <tr> <td>0548-06 Découpage, désossement</td> <td style="text-align: right;">100%</td> </tr> </table>	0509-06 Tâches liées au commencement du travail	100%	0510-06 Préparation et accomplissement de la production	100%	0548-06 Découpage, désossement	100%					
0509-06 Tâches liées au commencement du travail	100%											
0510-06 Préparation et accomplissement de la production	100%											
0548-06 Découpage, désossement	100%											
<p>Date de délivrance du certificat:</p> <p>2021.06.18</p>	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 70%;">Performance accomplie à l'examen professionnel, exprimée en %:</td> <td style="width: 30%; text-align: right;">100%</td> </tr> <tr> <td>Performance accomplie à l'examen professionnel, exprimée en note:</td> <td style="text-align: right;">5</td> </tr> </table>	Performance accomplie à l'examen professionnel, exprimée en %:	100%	Performance accomplie à l'examen professionnel, exprimée en note:	5							
Performance accomplie à l'examen professionnel, exprimée en %:	100%											
Performance accomplie à l'examen professionnel, exprimée en note:	5											
<p>Accès au niveau d'éducation/formation suivant</p> <p>A l'enseignement primaire</p>	<p>Accords internationaux</p>											
<p>Autres informations relatives au processus de la formation professionnelle (numéro du registre du programme accrédité)</p>												
<p>Base légale</p> <p>Loi LXXVI de l'année 1993 sur la formation professionnelle, Arrêté n° 152/2008 (20/11) du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural sur l'émission des exigences professionnelles et d'examen des qualifications appartenant à la branche de l'agriculture et du développement rural.</p>												

6. MODES D'ACCES OFFICIELLEMENT RECONNUS POUR OBTENIR LE CERTIFICAT

Description de l'enseignement théorique et pratique professionnels	Part du volume total du programme complet %	Durée (heures/semaines/mois/années)
Ecole/centre de formation	Théorie: 30 % Pratique: 70 %	
Environnement professionnel		
Formation antérieure validée		
Durée totale de la formation		300 heures
Niveau d'entrée requis: Ne nécessite pas un diplôme d'études terminées Examen d'aptitude médicale Ce supplément descriptif du certificat a été établi sur la base du guide de remplissage publié sur les sites du Centre national de référence et du Centre national Europass. Centre national de référence– NSZFH – http://nrk.nive.hu		
Chef de l'organisateur d'examen: Date de délivrance: 2021.06.18		CACHET